



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Air Canada et Chorus Aviation concluent un contrat d'achat de capacité modifié et prolongé pour les vols régionaux exploités par Jazz

Le placement en titres de capitaux propres de 97,26 millions de dollars d'Air Canada dans Chorus renforce leur partenariat

- Modification et prolongation du contrat d'achat de capacité pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, ce qui assure la place de Jazz dans le réseau régional d'Air Canada pour les 17 prochaines années.
- Simplification et modernisation du parc aérien de Jazz avec l'augmentation du nombre et de la taille des appareils. Les modifications comprendront divers niveaux minimaux d'appareils couverts à différents moments, ce qui donnera à Air Canada la souplesse nécessaire pour optimiser son parc dans le cadre de sa stratégie de réseau.
- Poursuite d'une entente sur la mobilité des pilotes très fructueuse qui permet aux pilotes d'Air Canada Express d'avoir accès à des carrières de pilotes à Air Canada sur une base planifiée.

MONTRÉAL et HALIFAX, le 4 févr. 2019 /CNW/ - Air Canada (TSX : AC) et Chorus Aviation Inc. (TSX : CHR) (« Chorus »), société mère de Jazz Aviation S.E.C. (« Jazz »), ont confirmé aujourd'hui que toutes les conditions ont été remplies et que le contrat d'achat de capacité (CAC) modifié et prolongé annoncé précédemment entre Air Canada et Jazz est entré en vigueur. Comme il avait été annoncé le 14 janvier 2019, le CAC amélioré entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2019 et est prolongé jusqu'au 31 décembre 2035.

Dans le cadre de l'entente visant à modifier le CAC, Air Canada a également réalisé le placement en titres de capitaux propres de 97,26 millions de dollars dans Chorus annoncé le 14 janvier 2019. Air Canada a acquis 15 561 600 actions à droit de vote de catégorie B du capital de Chorus, soit environ 9,99 % des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B de Chorus émises et en circulation sur une base combinée.

« Le CAC amélioré que nous avons conclu avec Jazz, y compris notre placement en titres de capitaux propres dans Chorus, renforce un partenariat déjà solide, au profit de toutes les parties et de leurs parties prenantes. Il donne à Air Canada d'autres moyens rentables de faire face à la concurrence dans le très important segment de marché régional et assure la stabilité à long terme de Chorus et de Jazz. Les bénéficiaires ultimes de cette entente seront nos clients, car nous aurons plus de souplesse pour exploiter les appareils les mieux adaptés aux collectivités que nous desservons selon des horaires pratiques et ainsi offrir aux voyageurs un meilleur accès au réseau mondial d'Air Canada », a déclaré Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada.

« Nous sommes extrêmement heureux et fiers de la conclusion de cette entente à long terme avec Air Canada, a déclaré Joe Randell, président et chef de la direction de Chorus. La solide alliance avec Air Canada assure une réponse stratégique conjointe dans une industrie en constante évolution. Les avantages pour les deux parties sont importants et nous placent dans une bonne position à long terme. »

Points saillants de la modification du CAC

- Cette modification permettra aux parties de soutenir efficacement la concurrence accrue à l'échelle nationale et internationale et de s'adapter à l'évolution de la demande du marché et à la fluctuation des prix du carburant, grâce à des changements importants visant à moderniser le parc aérien et à remplacer les appareils par de plus gros appareils.
- Au total, le contrat d'une durée de 17 ans procurera à Jazz des revenus contractuels minimaux de 2,5 milliards de dollars, dont 1,6 milliard, ou 65 pour cent, proviendra des revenus de location d'avions, ce qui permettra à Chorus de poursuivre la transformation de ses activités grâce à la migration des revenus tirés du CAC vers la location d'avions. Le CAC modifié apportera des revenus supplémentaires totaux de 940 millions de dollars, dont 310 millions de dollars en frais fixes et 630 millions de dollars en location d'appareils en vertu du CAC.
- Les économies prévues pour Air Canada sont d'environ 50 millions de dollars pour chacune des années 2019 et 2020, et les économies cumulatives d'environ 53 millions de dollars entre 2021 et 2025, par rapport au cadre du CAC de 2015 (grâce à la diminution du barème fixe et aux réductions liées à l'incitation au rendement); au-delà de 2025, un barème fixe concurrentiel sur le marché s'applique pour la période de prolongation. Ces chiffres appuient les programmes de transformation des coûts d'Air Canada.

- Chorus obtiendra le statut de partenaire commercial privilégié pour l'exploitation d'appareils d'une capacité maximale de 50 places, et Air Canada consolidera sa capacité régionale assurée par CRJ dans l'exploitation de Jazz.
- Michael Rousseau, chef de la direction adjoint et chef des Affaires financières d'Air Canada, sera nommé au conseil d'administration de Chorus.

Pour plus de détails sur ces transactions, veuillez consulter les communiqués de presse d'Air Canada et de Chorus Aviation du 14 janvier 2019 :

<https://aircanada-fr.mediaroom.com/2019-01-14-Air-Canada-annonce-des-ameliorations-a-son-contrat-dachat-de-capacite-avec-Jazz-Aviation-S-E-C-une-filiale-de-Chorus-Aviation-Inc-et-un-placement-en-titres-de-capitaux-propres-de-97-26-millions-de-dollars-dans-Chorus>

<https://fr.chorusaviation.ca/2019-01-14-Chorus-Aviation-annonce-une-entente-modifiant-et-prolongeant-le-contrat-dachat-de-capacite-et-un-placement-en-actions-de-97-26-millions-de-dollars-par-Air-Canada>

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens de la législation applicable sur les valeurs mobilières. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, y compris celles décrites ci-dessous, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés, en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de divers facteurs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes en date de celui-ci et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: Air Canada: Isabelle Arthur (Montréal), isabelle.arthur@aircanada.ca, 514 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), peter.fitzpatrick@aircanada.ca, 416 263-5576; Angela Mah (Vancouver), angela.mah@aircanada.ca, 604 270-5741; Internet : aircanada.com; Chorus Aviation: Manon Stuart (Halifax), mstuart@chorusaviation.ca, 902 873-5054; Debra Williams (Toronto), dwilliams@chorusaviation.ca, 905 671-7769; Internet : chorusaviation.ca

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

